

Département des Ressources Humaines  
Service Développement RH

SDevRH/JYB/RM/MA N° 2024 – 69

## DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Établissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 27 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale.

## DECIDE

Article unique - Le jury du concours interne pour le recrutement dans le corps des IR n°1 BAP A-B-C-D non affecté est composé comme suit :

**Président** : M. Eric PEDRUZZI  
IR - Inserm

**Experts** : M. Nadjim CHELGHOUM  
IR - Inserm

M. Alexandre LUCAS  
IR - Inserm

M. Jean-Marc NAVARRO  
IRHC - Inserm

Mme Marina RUBIO GOMEZ  
IR - Inserm

Mme Yasmina SAOUDI  
IR - Inserm

M. Niclas SETTERBLAD  
IRHC - Inserm

Mme Stéphanie VENTEO  
IR - Inserm

**Elue C** : Mme Meriem GARFA  
IR - Inserm

Fait à Paris, le 17 avril 2024

Pour le Président-Directeur Général,